



Rapport d'activité et rapport financier

2016

Rapport annuel d'activité de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de la cellule d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés

Validé par la CLE le 09 mars 2017

RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT FINANCIER

2016

Le SAGE Nappe de Beauce : rappels et contexte.....	3
Le territoire.....	3
Les dates essentielles.....	4
Les principaux enjeux identifiés sur le territoire	4
La composition de la CLE (76 membres)	4
Support administratif et technique de la CLE.....	4
Les activités de la CLE et du bureau de la CLE	5
Les réunions de la CLE	5
Réunions du bureau de la CLE	6
Les avis de la CLE.....	6
Les réunions suivies par la cellule d'animation et la Présidente de la CLE.....	7
Le suivi des travaux menés par les acteurs locaux.....	7
Autres participations de la Présidente de la CLE	8
Participations aux séminaires organisés pour les animateurs de SAGE.....	8
La mise en œuvre du SAGE.....	8
Les contrats de gestion de l'eau	8
Les actions complémentaires menées par la CLE	10
Les actions de communication	12
Les documents de communication	12
Le site Web : www.sage-beauce.fr	12
Rapport financier 2016.....	13

Le territoire

- [illegible]

Nom de la masse d'eau souterraine	Code de la masse d'eau	Objectifs chimiques		Objectifs quantitatifs		Etat global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Calcaires Tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce	4092	Bon état	2027	Bon état sous réserve d'amélioration des règles de gestion	2021	Bon état	2027
Calcaires Tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans	4135	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015

3

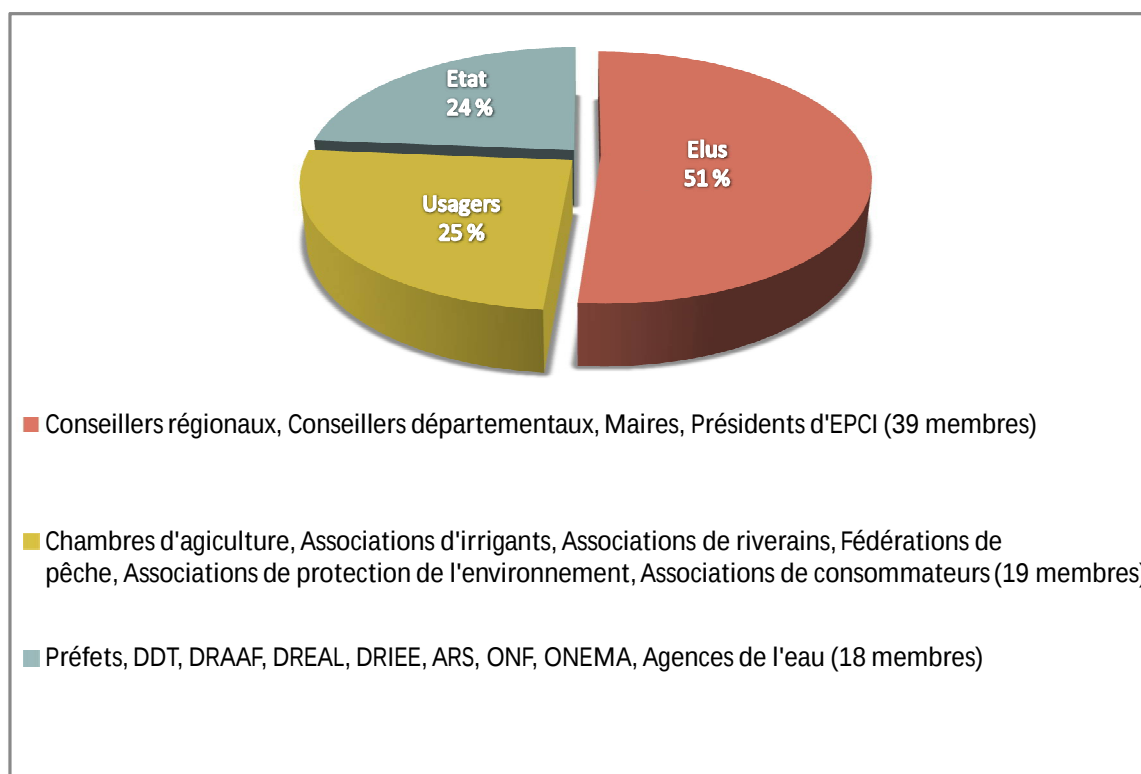
Les dates essentielles



Les principaux enjeux identifiés sur le territoire

Gérer quantitativement la ressource
Assurer durablement la qualité de la ressource
Préserver les milieux naturels
Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement

La composition de la CLE (76 membres)



Support administratif et technique de la CLE

Structure porteuse : Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (Loiret) depuis 2004

Equipe d'animation :

Sophie DERUYVER	Chargée de mission	Temps plein (90%)
Alison LARRAMENDY	Chargée de mission	Temps plein
Florence BOUVARD-VERSLIPE	Secrétaire comptable	Mi-temps

Les activités de la CLE et du bureau de la CLE

Les réunions de la CLE

Au cours de l'année 2016, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à deux reprises :

Séance plénière du 10 mars 2016 – Sermaises (45)

L'ordre du jour était le suivant :

- o Point 1 : Validation du compte-rendu du 13 mars 2015 ;
- o Point 2 : Modification de la composition de la CLE suite aux élections régionales ;
- o Point 3 : Rapport d'activités 2015 – Projet d'activités et budget prévisionnel 2016 ;
- o Point 4 : Bilan de la campagne d'irrigation 2015 et information sur les coefficients d'attribution 2016 ;
- o Point 7 : Questions diverses.

Lors de cette séance plénière :

- M. HEBERT, représentant de la région Ile de France, et M. FAUCHEUX, représentant de la région Centre-Val de Loire, sont élus Vice-présidents de la CLE à l'unanimité des personnes présentes ;
- La CLE a adopté le rapport d'activités et le rapport financier 2015 et voté le projet d'activités et le budget prévisionnel 2016 ;
- La CLE a fixé les coefficients d'attribution pour la campagne d'irrigation 2016.

Séance plénière du 6 décembre 2016 – Sermaises (45)

L'ordre du jour était le suivant :

- o Point 1 : Validation du compte rendu de la réunion du 10 mars 2016 ;
- o Point 2 : Avis de la CLE sur les dossiers de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvement pour l'irrigation déposés par les Organismes Uniques de Gestion Collective de la nappe de Beauce ;
- o Point 3 : Avis de la CLE sur le dossier de déclaration concernant la réalisation d'un étang à vocation de pêche de loisir sur la commune de Moigny-sur-Ecole (91) ;
- o Point 4 : Changement climatique :
 - Plans d'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine Normandie ;
 - Projet « Nappe de Beauce, Eau, Agriculture et changement climatique » : retour d'expérience avec la présentation de l'intérêt du Modèle Nord-Aquitain (MONA) en tant qu'outil d'aide à la décision dans le cadre du SAGE Nappes profondes de Gironde ;
- o Point 5 : Suivi de la teneur en nitrates de l'eau s'infiltrant à partir d'un échantillon de parcelles situées en zone vulnérable sur le périmètre du SAGE : Bilan des quatre campagnes de suivi et perspectives ;
- o Point 6 : Questions diverses.

Lors de cette séance plénière :

- La CLE a donné un avis favorable sur les neuf dossiers de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvement d'eau déposés par les Organismes Uniques de Gestion Collective de la nappe de Beauce ;
- La CLE a rendu un avis défavorable sur le projet de réalisation d'un étang à vocation de pêche de loisir sur la commune de Moigny-sur-Ecole en raison de sa non-conformité avec l'article n°13 du SAGE ;
- Le point n°5 relatif au suivi de la teneur en nitrates de l'eau s'infiltrant dans le sol a été reporté à la prochaine séance.

Réunions du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2016.

Réunion du 4 février 2016 – Sermaises (45)

L'ordre du jour était le suivant :

- o Point 1 : Compte rendu de la réunion du 29 mai 2015
- o Point 2 : Projet d'activité 2016 et budget prévisionnel
- o Point 3 : Contrat de nappe et gouvernance
- o Point 4 : Gestion volumétrique secteur Fusin
- o Point 5 : Projet de retenues d'eau sur le secteur Puiseaux-Vernisson
- o Point 6 : Opération « Suivi nitrates »

Réunion du 7 octobre 2016 – Pithiviers (45)

L'ordre du jour était le suivant :

- o Point 1 : Compte rendu de la réunion du 4 février 2016
- o Point 2 : Projet « Nappe de Beauce, Eau, Agriculture et Changement climatique » (BRGM)
- o Point 3 : Mise en compatibilité du SAGE avec les SDAGE Loire Bretagne et Seine Normandie
- o Point 4 : Avis sur le contrat territorial avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur l'aire d'alimentation du captage des Prés Nolleys (28)
- o Point 5 : Financement du SAGE

Les avis de la CLE

L'avis de la CLE a été sollicité pour 33 dossiers se répartissant de manière suivante :

- 2 dossiers ICPE
- 26 dossiers soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau dont :
 - o 14 dossiers « prélèvements agricoles »
 - o 3 dossiers « prélèvements AEP »
 - o 4 dossiers « travaux de restauration de cours d'eau »
 - o 1 dossier « épandage de boues de STEP »
 - o 1 dossier « aménagement routier »
 - o 1 dossier « géothermie »
- 3 documents d'urbanisme
- 2 contrats territoriaux

Le registre de suivi est présenté en annexe.

Les réunions suivies par la cellule d'animation et la Présidente de la CLE

Le suivi des travaux menés par les acteurs locaux

Au cours de l'année 2016, la Présidente de la CLE et la cellule d'animation ont participé à plusieurs comités de pilotage, groupes de travail et autres réseaux techniques.

Suivi des travaux menés par les acteurs locaux

- Inventaire des zones humides – Communes d'Arrancourt et d'Abbeville-la-Rivière (91)
- Inventaire des zones humides sur le bassin Essonne amont (45)
- Réunion d'information « zones humides » - Communauté de communes Beauce Val de Loire (41)
- Restauration et gestion durable des cours d'eau du bassin versant de la Bionne (45)
- Projet collectif de réserves d'irrigation des bassins du Puiseaux et du Vernisson (45)
- Démarche BAC Milly la Forêt (91)
- Démarche BAC Averdon (41)
- Démarche BAC Pithiviers (45)

Suivi des contrats territoriaux et globaux

- Comité de pilotage du contrat territorial du bassin de la Cisse (41)
- Comité de pilotage du contrat territorial du bassin du Cens (45)
- Comité de pilotage du contrat territorial Loir amont (28)

Autres participations

- Comité des usages de l'eau du Loiret
- Plan de contrôle du Loiret
- Schéma Régional des carrières Centre Val de Loire
- Cartographie des cours d'eau de Seine-et-Marne
- Comité de pilotage des études d'impacts des OUGC nappe de Beauce
- Comité d'orientation de l'Organisme unique d'Eure-et-Loir
- Comité d'orientation de l'Organisme unique du Loir-et-Cher
- Comité de suivi du Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne
- Réunion SCoT-Environnement – Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire
- Réunion « zones vulnérables » organisée par la préfecture Centre-Val de Loire
- Comité de suivi de l'étude « gestion quantitative » sur le SAGE du bassin du Loir
- Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin du Loir
- Forum territorial des rivières Ile de France - AESN

Autres participations de la Présidente de la CLE

Au cours de l'année 2016, la CLE a été représentée par sa Présidente au sein de plusieurs manifestations et comités:

- Comité de bassin Loire Bretagne
- Séminaires Présidents de SAGE organisés par les Agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie
- Réunion extraordinaire relative aux inondations dans les bassins versants de la rivière Ecole et du Ru de la Mare aux Evées (77)

Participations aux séminaires organisés pour les animateurs de SAGE

- Journées animateurs SAGE organisées par les Agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie
- Journée animateur SAGE organisée par l'EPTB Seine Grand Lacs
- Journée BAC organisée par la DREAL Centre

La mise en œuvre du SAGE

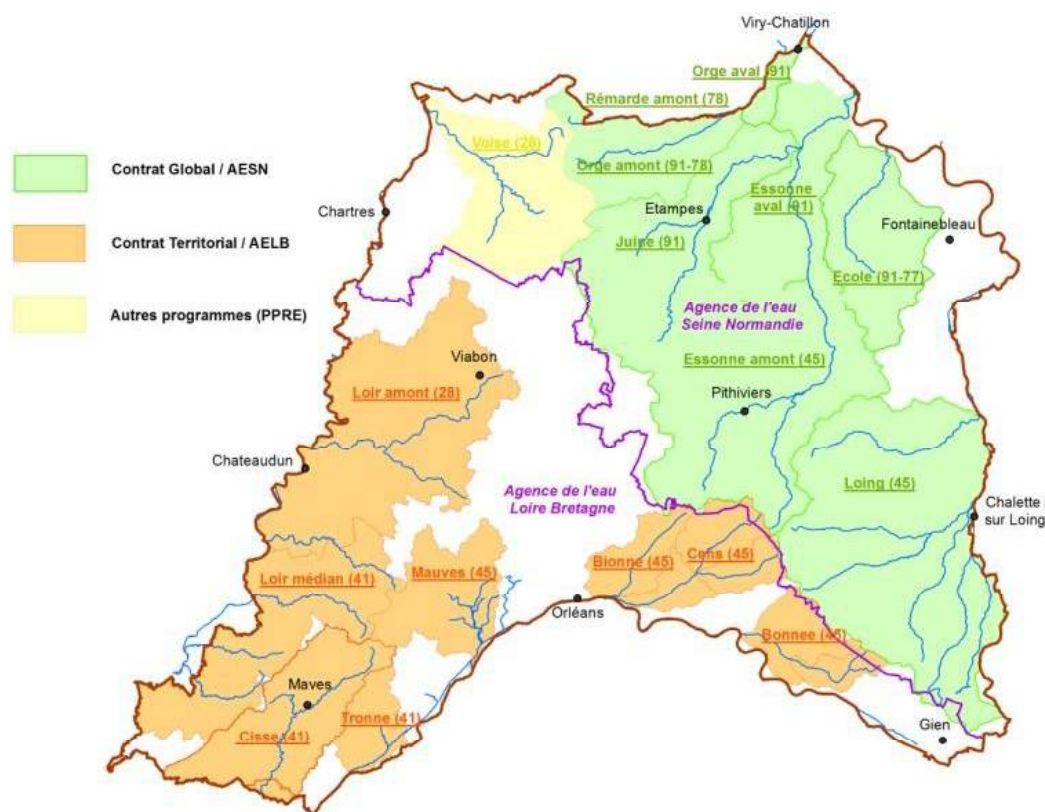
La mise en œuvre du SAGE repose, d'une part, sur le respect et l'application de ses prescriptions réglementaires et, d'autre part, sur la réalisation d'actions concrètes et de projets menés par les acteurs locaux du territoire par l'intermédiaire notamment des contrats de gestion de l'eau développés par les agences de l'eau.

Les contrats de gestion de l'eau

Le territoire du SAGE compte 8 contrats territoriaux signés avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et 7 contrats globaux signés avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Bassin Seine Normandie	Outil contractuel	Structure porteuse	Etat d'avancement	Thématiques
	Contrat global Orge amont (91-78)	Syndicat Mixte du Bassin supérieur de l'Orge	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat global Orge aval (91)	Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat global Essonne amont (45)	Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	Mise en œuvre 3 ^{ème} contrat	Multithématique
	Contrat global Essonne aval (91)	SIARCE	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat global de la Juine (91)	Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Juine et de ses Affluents	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat global de l'Ecole (91-77)	Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et Syndicat Intercommunal de la rivière Ecole	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat global du Loing (45)	Syndicat Mixte du Pays Gâtinais	Mise en œuvre 2 ^{ème} contrat	Multithématique
	PPRE Voise (28)	Syndicat de la basse Voise	Elaboration	Milieus aquatiques

Bassin Loire Bretagne	Outil contractuel	Structure porteuse	Etat d'avancement	Thématiques
	Contrat territorial de la Bonnée (45)	Syndicat de la Bonnée	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial de la Cisse (41)	Syndicat mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents	Elaboration du 2 ^{ème} contrat	Multithématique (milieux aquatiques et pollutions diffuses)
	Contrat territorial des Mauves (45)	Syndicat des Mauves	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial de la Tronne (41)	Syndicat d'Aménagement de la Tronne	Mise en oeuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial du Cens (45)	Syndicat des bassins versants de la Bionne, du Cens et de la Crénolle et de leurs affluents	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial de la Bionne (45)		Mise en oeuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial Loir amont (28)	S.M.A.R. Loir 28	Mise en œuvre	Multithématique (milieux aquatiques et pollutions diffuses)
	Contrat territorial Loir médian (41)	SIERAVL	Mise en oeuvre	Multithématique (milieux aquatiques et pollutions diffuses)
	Contrat territorial pour la protection des captages du Beauvoir et d'Orsonville à Chateaudun (28)	Ville de Chateaudun	Mise en oeuvre	Pollutions diffuses
	Contrat territorial pour la protection du captage de Villemore à Saint-Denis-les-Ponts (28)	Syndicat intercommunal des eaux de St Denis les Ponts, La Chapelle du Noyer, Lanneray, Douy	Mise en oeuvre	Pollutions diffuses
	Contrat territorial de l'Aire d'Alimentation du Captage des Prés Nollots à Bonneval (28)	Communauté de communes du Bonnevalais	Mise en oeuvre	Pollutions diffuses



Contrats de gestion de l'eau sur le périmètre du SAGE Nappe de Beauce

Les actions complémentaires menées par la CLE

Evaluation de la teneur en nitrates de l'eau s'infiltrant dans le sol

La disposition n°6 du SAGE relative à la pollution par les nitrates d'origine agricole prévoit la mise en place d'un suivi annuel des fuites de nitrates vers les eaux souterraines. Ce suivi doit comprendre une première mesure du reliquat d'azote minéral dans le sol réalisée à l'entrée de la période de percolation et une seconde mesure réalisée à la sortie de la période de drainage.

En application de cette disposition, une première campagne de mesures a été menée au cours de l'hiver 2011-2012. Faute de financement, cette opération n'a pas pu être reconduite au cours de l'hiver 2012-2013. Un marché a été attribué en 2013, pour une durée de trois ans, à la Chambre Régionale d'agriculture de la Région Centre qui avait déjà assuré le suivi de la première campagne. Trois campagnes ont été réalisées respectivement au cours des hivers 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Le comité de pilotage s'est réuni le 10 octobre 2016 pour valider les résultats de la campagne 2015-2016.

Inventaires de zones humides

Conformément à la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne, la CLE a conduit une étude de prélocalisation des zones humides au 1 : 25000e. En s'appuyant sur des outils d'analyse spatiale et sur la photo-interprétation d'images aériennes, cette étude a permis de mettre en évidence les secteurs où il existe une forte probabilité de présence de zone humide sur le territoire du SAGE.

Cette cartographie constitue un premier niveau de connaissance et d'alerte sur la présence potentielle de zones humides à l'échelle du SAGE. Elle n'est toutefois pas suffisamment précise pour définir des orientations de gestion ni être reprise dans les documents d'urbanisme.

Afin d'affiner la connaissance sur les milieux humides et de permettre leur protection dans les documents d'urbanisme, la CLE demande aux groupements de communes ou aux communes de réaliser un inventaire communal des zones humides. Les résultats de cet inventaire seront intégrés aux documents d'urbanisme à l'occasion de leur élaboration et/ou de leur révision.

Pour encourager les collectivités à se lancer dans une démarche d'inventaire des zones humides, la cartographie des zones humides probables du SAGE a été diffusée à l'automne 2014, sous forme de fiches communales. Elle constitue en effet une base de travail intéressante pour la réalisation d'investigations plus précises en ciblant les zones à prospecter sur le terrain. Parallèlement à ce porter à connaissance, divers outils techniques et/ou de communication leur ont également été adressés (guide méthodologique, plaquette d'information...). Un cahier des charges type, apportant une méthodologie commune, a notamment été élaboré par la CLE pour garantir la qualité et l'homogénéité des inventaires menés sur le territoire du SAGE Nappe de Beauce.

Réunions d'information

Suite à la diffusion de ces documents, la CLE a été sollicitée pour fournir des éléments d'explications et de précisions sur l'élaboration de la cartographie des zones humides probables et sur la démarche d'inventaire préconisée par la CLE. En 2016, une réunion d'information s'est notamment déroulée à la mairie de Mer (41), le 31 mars 2016, à destination des élus de la communauté de communes Beauce Val de Loire.

Par ailleurs, la Commission Locale de l'Eau a organisé une réunion d'information et d'échanges sur les zones humides, le 30 septembre 2016 à Vert-le-Petit (91). A destination des acteurs des bassins Juine Essonne Ecole, cette journée a réuni 36 participants.

Elle avait pour objectif d'expliquer l'importance du rôle des zones humides dans la gestion de la ressource en eau, la biodiversité ou la prévention des inondations et de présenter les actions qui peuvent être menées pour protéger ces milieux. Une visite du marais de Fontenay-le-Vicomte, géré par le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, s'est déroulée l'après-midi.

Démarches d'inventaire de zones humides sur le territoire

Sur la base du cahier des charges type élaboré par la CLE, plusieurs démarches d'inventaire sont en cours sur le territoire du SAGE. La CLE suit notamment les études menées sur :

→ le bassin Essonne amont

L'inventaire des zones humides est porté par le Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, dans le cadre du contrat global Essonne amont. Il concerne 73 communes du bassin de l'Essonne amont. La réunion de restitution de l'étude s'est tenue le 8 décembre 2016.

→ le bassin de la Juine

A l'initiative du conseil départemental de l'Essonne et du syndicat de la Juine des démarches d'inventaire de zones humides sont en émergence ou en cours sur quelques communes du bassin de la Juine. Il est proposé aux communes de réaliser un diagnostic écologique complet des zones humides de leur territoire. Le cahier des charges de ces études reprend la méthodologie préconisée par la CLE complétée par une expertise écologique plus détaillée de la faune et de la flore des milieux humides (inventaire ornithologique et entomologique...).

Le diagnostic écologique des zones humides des communes d'Arrancourt et d'Abbeville-la-Rivière a été lancé au printemps 2016. Le comité de pilotage s'est réuni le 16 septembre 2016 pour valider la première phase de l'étude et le 1^{er} décembre 2016 pour valider la deuxième phase.

La commune d'Etampes s'est lancée dans la démarche en novembre 2016.

Gestion quantitative des prélèvements pour l'irrigation

Le groupe de travail « Régionalisation bassin du Fusin » s'est réuni le 27 septembre 2016 pour réfléchir aux améliorations qu'il est possible d'apporter au dispositif de gestion en place actuellement sur ce secteur et au lancement éventuel d'une étude de diagnostic.

Afin de suivre et d'évaluer l'avancement du SAGE, la CLE s'est dotée d'un outil de pilotage sous la forme d'un tableau de bord qui se compose d'un ensemble d'indicateurs de suivi. Le tableau de bord est consultable sur le site internet www.sage-beauce.fr.

Les actions de communication

Les documents de communication

Plusieurs documents de communication ont été réalisés au cours de l'année 2016 :

■ **Plaquette « La gestion de l'irrigation sur la nappe de Beauce ».**

■ **6 panneaux d'information :**

- 1 panneau sur le fonctionnement de la nappe de Beauce ;
- 1 panneau sur l'outil SAGE ;
- 1 panneau sur le territoire du SAGE ;
- 1 panneau sur les zones humides ;
- 1 panneau sur la gestion volumétrique des prélèvements agricoles ;
- 1 panneau sur l'organisation de la gestion de l'eau.

Le site Web : www.sage-beauce.fr

Le site du SAGE Nappe de Beauce a été administré et régulièrement mis à jour par la cellule d'animation. On y retrouve notamment les comptes rendus de réunions, les avis rendus par la CLE, les arrêtés préfectoraux et autres documents relatifs au SAGE.

Une cartothèque a été élaborée et mise en ligne sur le site internet du SAGE. Elle s'appuie sur l'outil CARMEN et permet notamment aux acteurs du territoire d'accéder aux données sur la qualité de l'eau aux différents points de suivi.



RAPPORT FINANCIER 2016

Rappel : le bureau de la cellule d'animation du SAGE se situe dans les locaux du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, situés 48 bis, Faubourg d'Orléans – 45300 PITHIVIERS. Le budget consacré au Sage Nappe de Beauce est intégré dans le budget du Syndicat Pays Beauce Gâtinais.

Les dépenses totales (fonctionnement et investissement) du Sage Nappe de Beauce s'élèvent à **180 324,26 € pour l'année 2016**, études comprises (voir tableau page 5).

A – Budget de fonctionnement

Les dépenses **de fonctionnement, d'études et de communication** s'élèvent à 179 146,52 € répartis de la manière suivante :

- les charges à caractère général comprenant les frais courants (télécommunications, loyers, affranchissement, fournitures administratives, publications...) pour un montant de 82 671,04 € dont 42 060,00 € pour les études
- les charges du personnel : pour un montant de 96 475,48 €
- la ligne de trésorerie (frais financiers) n'a pas été utilisée en 2016

LE PERSONNEL DE LA CELLULE D'ANIMATION

Mme DE RUYVER Sophie :
Fonction : Chargée de Mission
Date d'embauche : 1^{er} juillet 2006
A temps plein (actuellement à 90 %)
Présence : lundi-mardi-jeudi-vendredi

Mme BOUVARD-VERSLIPE Florence
Fonction : Secrétaire Comptable
Date d'embauche : 01 octobre 1999
A mi-temps au SAGE depuis le 01 janvier 2015
Présence : les lundis mercredis et jeudis

Mme LARRAMENDY Alison
Fonction : Chargée de Mission
Date d'embauche : 1^{er} septembre 2008
A temps plein
Présence : du lundi au vendredi

Nous pouvons distinguer deux types de charges à caractère général :

*** les dépenses proratisées :**

Un pourcentage de répartition est affecté aux dépenses relatives à la gestion des locaux et aux dépenses courantes (énergie, location des locaux, fournitures de petit équipement, fournitures administratives, entretien et réparation, maintenance, ...)

Le pourcentage est fixé en 2016 à 35 %. Il correspond au poids du budget du SAGE par rapport au budget total du Syndicat Pays Beauce Gâtinais.

*** les dépenses propres au Sage :**

Elles sont prises en totalité (publication, frais de déplacements,...) car elles ne concernent que le Sage.

DEPENSES

Détail des articles de la section de fonctionnement :

* Article 617 : Etudes et Recherches

Etude « Réseau de suivi nitrates »

Marché passé avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre

Montant total du marché 42 060,00 €

* Article 6237 : Communication

Hébergement du site internet 494,40 €

Lettre du SAGE (n°13) 1 950,00 €

Plaquette « Gestion irrigation » 2 607,60 €

Conception et fabrication de Kakémonos 2 393,70 €

* Article 6251 : Frais de déplacements

Sont pris en compte, tous les frais occasionnés par les déplacements effectués par les salariés de la cellule d'animation du SAGE (réunion de groupes de travail, participations aux réunions organisées par les acteurs locaux, réunion des comités de pilotage...) :

Pour un montant total de : 2 163,87 €

* Article 6261 : Frais d'affranchissement

Les dépenses enregistrées à cet article s'élèvent à 2 161,35 €.

Ce montant correspond à l'envoi des invitations et dossiers expédiés aux membres des comités de pilotage, de la CLE et du bureau de la CLE, pour la participation aux réunions qui se sont déroulées au cours de l'année 2016.

B – Investissement

Les dépenses totales de la **section d'investissement** s'élèvent à 1 177,74 €
répartis de la manière suivante :

Logiciel informatique et sauvegarde 648,90 €

Acquisition d'un fauteuil de bureau 223,23 €

Acquisition d'un Vidéoprojecteur et de 3 thermos 305,61 €

Les financeurs sont les suivants :

- Agence de l'Eau Seine Normandie qui participe pour 2016 à hauteur de 30 % du fonctionnement, de la communication et des études de la CLE soit une subvention de 50 304 €
- Agence de l'Eau Loire Bretagne qui participe pour 2016 à hauteur de 25 % du fonctionnement, de la communication et des études de la CLE soit une subvention de 41 920,00 €
- Conseil Régional du Centre-Val de Loire qui participe pour 2016 à hauteur de 25 % du fonctionnement, de la communication et des études de la CLE soit une subvention de 41 920,00 €
- Conseil Régional d'Ile de France qui participe pour 2016 à hauteur de 20 % du fonctionnement, de la communication et des études de la CLE soit une subvention de 33 536,00 €

Leurs versements varient selon les règles de chaque organisme et l'avancement des travaux (études). Au cours de l'année 2016, nous avons perçu (voir tableau page 6):

- 153 452,28 € pour le fonctionnement et la communication (soldes 2014-2015 et acomptes 2016)
- 30 503,00 € pour les études.

RAPPORT FINANCIER 2016

DEPENSES			
	Postes	Budget voté 2016	Réalisé au 31/12/2016
FONCTIONNEMENT	011 - charges à caractère général	156 260,00 €	82 671,04 €
	60612 - Energie électricité	2 100,00 €	1 265,46 €
	60623 - Alimentation	150,00 €	54,02 €
	60631 - Fournitures entretien	50,00 €	
	60632 - Fournitures de petit équipement	100,00 €	36,21 €
	6064 - Fournitures administratives	1 000,00 €	440,56 €
	6068 - Autres matières et fournitures	100,00 €	17,64 €
	611 - Contrats de prestation de service (pith.net)	2 200,00 €	2 131,80 €
	6132 - Locations immobilières	9 000,00 €	9 312,51 €
	6135 - Locations mobilières	2 900,00 €	2 748,57 €
	61558 - Entretien et réparation	2 000,00 €	937,28 €
	6156 - Maintenance	1 550,00 €	1 394,62 €
	616 - Primes assurance	1 000,00 €	819,54 €
	617 - Etudes et recherches	102 060,00 €	42 060,00 €
	6182 - Documentation générale	200,00 €	132,37 €
	6184 - Formations	7 560,00 €	6 740,73 €
	6185 - Frais colloques	500,00 €	- €
	6188 - Autres frais divers	500,00 €	68,88 €
	6228 - Rémunérations intermédiaires divers	- €	
	6231 - Annonces et insertion	240,00 €	
	6232 - Fêtes et cérémonies	300,00 €	40,00 €
	6237 - Publications	10 000,00 €	7 445,70 €
	6251 - Voyages et déplacements	2 500,00 €	2 163,87 €
	6261 - Frais d'affranchissements	6 000,00 €	2 161,35 €
	6262 - Frais de télécom	2 000,00 €	1 514,83 €
	627 - service bancaire et assimilé	1 000,00 €	- €
	63512 - Taxes foncières	1 250,00 €	1 185,10 €
	012 - Charges de personnel	109 080,00 €	96 475,48 €
	6332 - Cotisations versées au F.N.A.L	80,00 €	61,70 €
	6336 - Cotisations CNFPT	1 500,00 €	1 123,01 €
	6338 - autres impôts, taxes sur rémunération	250,00 €	185,13 €
	64131 - Personnel non titulaire	70 500,00 €	65 425,20 €
	64138 - Autres indemnités	4 200,00 €	3 704,50 €
	6451 - Cotisations URSSAF	22 500,00 €	18 567,21 €
	6453 - Cotisations retraite ircantec - cnracl	3 000,00 €	2 476,05 €
	6454 - Assedic	4 100,00 €	3 415,76 €
	6455 - Cotisations pour assurance du personnel	1 700,00 €	822,74 €
	6456 - Versement FNC du supplément familial		- €
	6474 - versements aux œuvres sociales	950,00 €	505,08 €
	6475 - Médecine du travail	300,00 €	189,10 €
	66 - Charges financières	1 500,00 €	- €
	6615 - Intérêts comptes courants et dépôts créditeurs	1 500,00 €	- €
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		179 146,52 €
INVESTISSEMENT	21 - Immobilisations corporelles	2 900,00 €	1 177,74 €
	2051 - concessions, brevets, licence	800,00 €	648,90 €
	2181 - Installations générales	500,00 €	
	2183 - Matériel de bureau et informatique	500,00 €	- €
	2184 - Mobilier	500,00 €	223,23 €
	2188 - autres	600,00 €	305,61 €
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		1 177,74 €
	TOTAL DÉPENSES	269 740,00 €	180 324,26 €

RECETTES PERCUES EN 2016 (FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION)

	Voté en 2016	Participations reçues en 2016		
		TOTALITÉ	Solde 2014 - 2015	Acomptes 2016
Conseil régional du Centre-Val de Loire	41 920,00 €	36 062,50 €	15 102,50 €	20 960,00 €
Conseil régional d'Ile de France	33 536,00 €	36 507,61 €	36 507,61 €	0,00 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	41 920,00 €	37 606,17 €	16 713,67 €	20 892,50 €
Agence de l'eau Seine Normandie	50 304,00 €	43 276,00 €	18 124,00 €	25 152,00 €
Total des recettes	167 680,00 €	153 452,28 €		

L'agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Centre-Val de Loire financent à hauteur de 25 %, la Région Ile de France à hauteur de 20 % et l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 30 %

RECETTES PERCUES EN 2016 (ÉTUDES)

	Participations reçues en 2016
Conseil régional du Centre-Val de Loire	10 515,00 €
Conseil régional d'Ile de France	4 215,00 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	10 515,00 €
Agence de l'eau Seine Normandie	5 258,00 €
Total des recettes	30 503,00 €

ANNEXE 1

Registre de suivi des dossiers soumis à l'avis de la Commission Locale de l'Eau - 2016

Numéro de suivi	DOSSIER	DATE DE RECEPTION	TYPE DE DOSSIER (IOTA soumis à autorisation, EPTB, délimitation AAC, désignation OU,...)	ORGANISME AYANT SAISI / INFORME LA CLE	PETITIONNAIRE DU PROJET	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
1	Demande d'autorisation relative à une augmentation de prélèvement d'un forage d'irrigation sur le territoire de la commune d'Ormes (45)	18/01/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loiret	EARL de Coulvieux	Ormes (45)	Favorable
2	Demande d'autorisation concernant l'exploitation d'un forage d'irrigation sur la commune de Voves (28)	19/01/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet d'Eure-et-Loir	EARL de Vauventriers	Voves (28)	Favorable
3	Demande d'autorisation d'exploiter concernant l'augmentation des volumes d'eau prélevée dans les eaux souterraines - Société PROVA à Autruy-sur-Juine (45)	22/01/2016	ICPE	Préfet du Loiret	Société PROVA	Autruy-sur-Juine (45)	Favorable
4	Demande d'autorisation unique concernant un prélèvement agricole sur la commune de MORIERS	25/02/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet d'Eure-et-Loir	SCEA LEFEFEVRE	Moriers (28)	Favorable
5	Demande d'autorisation d'effectuer des travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Bionne	25/02/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loiret	SIBCCA	Loury, Trainou, Chanteau, Marigny-les-usages, Vernecy, Boigny-sur-Bionne, Mardié, Saint-Jean-de-Braye, Chécy et Combleux (45)	Favorable
6	Demande d'augmentation de la consommation annuelle d'eau - Société POM'ALLIANCE - Le Puiset (28)	03/03/2016	ICPE	Préfet d'Eure-et-Loir	POM'ALLIANCE	Le Puiset (28)	Favorable
7	Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir du forage d'eau potable "La Vallée" situé à Huisseau sur mauves et appartenant au SIAEP de Huisseau Gémigny (45)	18/04/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loiret	SIAEP de Huisseau Gémigny	Huisseau sur Mauves (45)	Favorable
8	Demande de renouvellement d'autorisation d'épandage des boues et composts de boues de l'usine d'épuration Seine aval (77)	27/04/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet de Seine-et-Marne	SIAAP	Achères-la-Forêt, Amponville, Beaumont-du-Gâtinais, La Chapelle-la-Reine et Le Vaudoué.	Favorable
9	Demande d'autorisation unique concernant un prélèvement agricole en eau souterraine sur la commune de Suevres (41)	25/04/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loir-et-Cher	GAEC COUSIN	Suevres (41)	Favorable
10	Demande d'autorisation unique concernant un prélèvement agricole sur la commune de Theuville (28)	30/05/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet d'Eure-et-Loir	Véronique COUPE	Theuville (28)	Favorable
11	Demande d'autorisation unique concernant un prélèvement agricole sur la commune d'Oucques (41)	09/06/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loir-et-Cher	EARL La Chaumelle	Oucques (41)	Favorable
12	Projet de PLU de la commune de Saran (45)	30/06/2016	Document d'urbanisme	Maire de Saran	Commune de Saran	Saran (45)	Favorable
13	Projet de PLU de la commune de Nemours (77)	25/07/2016	Document d'urbanisme	Maire de Nemours	Commune de Nemours	Nemours (77)	Favorable
14	Demande d'autorisation unique loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général (DIG) concernant des travaux de restauration de la continuité écologique de la rivière Aigre à Romilly-sur-Aigre (28)	17/08/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet d'Eure-et-Loir	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Loir	Romilly-sur-Aigre (28)	Favorable

Numéro de suivi	DOSSIER	DATE DE RECEPTION	TYPE DE DOSSIER (IOTA soumis à autorisation, EPTB, délimitation AAC, désignation OU,...)	ORGANISME AVANT SAISI / INFORME LA CLE	PETITIONNAIRE DU PROJET	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
15	Demande d'autorisation unique loi sur l'eau concernant des travaux de restauration de la continuité écologique sur l'agglomération, sur le cours de l'Eure	17/08/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet d'Eure-et-Loir	Chartres métropole	Agglomération chartraine	Non traité (cours d'eau limitrophe)
16	Demande d'autorisation temporaire pour une canalisation de dévoiement des effluents à installer dans le lit mineur de l'Orge	12/09/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet de l'Essonne	Syndicat mixte de la vallée de l'Orge aval (SIVOA)	Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon	Pas d'avis (eaux superficielles →CLE Orge Yvette)
17	Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant la création d'une liaison routière entre la rue de la Sablière et la RD 191 sur la commune d'Etampes	29/09/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfète de l'Essonne	Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne	Etampes (91)	Favorable
18	Projet de contrat territorial de l'Aire d'Alimentation du Captage des Prés Nollots (28)	04/10/2016	Contrat territorial	Communauté de communes du Bonnevalais	Communauté de communes du Bonnevalais	Bonneval (28)	Favorable
19	Prélèvement géothermie piscine de Bonneval	05/10/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet d'Eure-et-Loir	Communauté de communes du Bonnevalais	Bonneval (28)	Favorable
20	Dossier de déclaration concernant la réalisation d'un étang à vocation de pêche de loisir sur la commune de Moigny-sur-Ecole (91)	24/10/2016	IOTA soumis à déclaration	DDT de l'Essonne	Monsieur et Madame LARROQUE	Moigny-sur-Ecole (91)	Défavorable
21	Projet de PLU de la commune de Puiset-le-Marais (91)	25/10/2016	Document d'urbanisme	Maire de Puiset-le-Marais	Commune de Puiset-le-Marais	Puiset-le-Marais (91)	Favorable
22	Projet de contrat territorial du bassin de la Cisse et affluents 2017-2021	15/11/2016	Contrat territorial	Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents	Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents	Bassin de la Cisse et de ses affluents (masses d'eau incluses dans le périmètre du SAGE)	Favorable
23	Demande d'autorisation unique loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général (DIG) concernant des travaux de restauration de la Cisse et de ses affluents (41)	17/11/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loir-et-Cher	Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents	Bassin de la Cisse et de ses affluents (masses d'eau incluses dans le périmètre du SAGE)	Favorable
24	Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement - OU Beauce 28	19/10/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet d'Eure-et-Loir	Organisme Unique Irrigation Beauce 28	Périmètre OUGC	Favorable
25	Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement - OU Beauce 45	26/10/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loiret	Organisme Unique Irrigation Beauce 45	Périmètre OUGC	Favorable
26	Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement - OU Beauce Montargois 45	26/10/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loiret	Organisme Unique Irrigation Beauce Montargois 45	Périmètre OUGC	Favorable

Numéro de suivi	DOSSIER	DATE DE RECEPTION	TYPE DE DOSSIER (IOTA soumis à autorisation, EPTB, délimitation AAC, désignation OU,...)	ORGANISME AYANT SAISI / INFORME LA CLE	PETITIONNAIRE DU PROJET	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
27	Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement - OU Beauce Fusain 45	26/10/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loiret	Organisme Unique Irrigation Beauce Fusain 45	Périmètre OUGC	Favorable
28	Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement - OU Beauce 41	26/10/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loiret-et-Cher	Organisme Unique Irrigation Beauce 41	Périmètre OUGC	Favorable
29	Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement - OU Beauce blésoise 41	26/10/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loiret-et-Cher	Organisme Unique Irrigation Beauce blésoise 41	Périmètre OUGC	Favorable
30	Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement - OU Beauce 78	09/11/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet des Yvelines	Organisme Unique Irrigation Beauce 78	Périmètre OUGC	Favorable
31	Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement - OU 77	23/11/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet de Seine-et-Marne	Organisme Unique Irrigation Beauce et Fusain 77	Périmètre OUGC	Favorable
32	Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir du forage communal d'eau potable "Château d'eau" appartenant au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Boiscommun (45)	28/12/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loiret	SIAEP de Boiscommun	Boiscommun	Favorable
33	Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir du forage communal d'eau potable "le Bois de la Tour" appartenant à la commune de Pithiviers (45)	23/12/2016	IOTA soumis à autorisation	Préfet du Loiret	Ville de Pithiviers	Pithiviers	Favorable

ANNEXE 2

Fiches synthétiques de présentation des contrats

- Contrat territorial de la **Bionne** et de ses affluents (45)
- Contrat territorial de la **Bonnée** et de ses affluents (45)
- Contrat Territorial du **Cens** et affluents (45)
- Contrat territorial du bassin de la **Cisse** et de ses affluents (41)
- Contrat de bassin de la rivière **Ecole** et de ses affluents (77-91)
- Contrat global d'actions **Essonne amont** (45)
- Le contrat de bassin **Essonne aval** (91)
- Contrat global **Loing en Gâtinais** (45)
- Contrat de bassin de la **Juine** (91)
- Contrat territorial **Loir amont** et ses affluents (28)
- Contrat territorial **Loir médian** et ses affluents (41)
- Contrat territorial du bassin des **Mauves** et de ses affluents (45)
- Contrat de bassin **Orge amont** (78-91)
- Contrat de bassin **Orge aval** (91)
- Contrat territorial de la **Tronne** et de ses affluents (41)

CONTRAT BIONNE

S.I.B.C.C.A

Syndicat Intercommunal des Bassins Versants
de la Bionne, du Cens, de la Crénolle
et de leurs Affluents

<u>Nom :</u>	Contrat territorial de la Bionne et de ses affluents
<u>Etat d'avancement :</u>	Suite à la réalisation d'une étude sur la restauration et la gestion durable des cours d'eau du bassin versant de la Bionne, un programme pluriannuel d'actions a été élaboré sur 5 ans (2016-2020).
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents (SIBCCA)
<u>Territoire :</u>	La Bionne prend sa source sur la commune de Loury, dans le département du Loiret. Elle déverse ses eaux dans la Loire via le canal d'Orléans. Le bassin versant s'étend sur 98 km ² et concerne 11 communes.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées</u>	FRGR1182 – La Bionne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire
<u>Thématiques :</u>	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires/ partenaires :</u>	-la structure porteuse : Le S.I.B.C.C.A. -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le conseil régional du Centre-Val de Loire et le conseil général du Loiret
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat territorial en préparation vise à répondre aux enjeux suivants : - L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques - L'amélioration de la continuité écologique au niveau des ouvrages	
LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)	
Achèvement de l'élaboration du programme pluriannuel d'actions et réalisation de la procédure administrative de déclaration d'intérêt général et d'autorisation loi sur l'eau afin de pouvoir débiter d'exécution des travaux de restauration des cours d'eau.	
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)	
Mise en œuvre des travaux de restauration des cours d'eau prévus au programme d'actions pluriannuel.	

Pour plus de renseignements contactez :

Joachim COUDIERE – Technicien de rivière - 06.18.75.20.17.
Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents (SIBCCA)
21 route de Chécy
45470 TRAINOU
Tél. 02.38.21.83.32
Mail : sibcca45@gmail.com

CONTRAT BONNEE



SIBB

Nom :	Contrat territorial de la Bonne et de ses affluents 2013 - 2017
Etat d'avancement :	Le contrat territorial de la Bonne est en cours d'exécution. Il a été signé le 5 juin 2013.
Structure porteuse :	Syndicat intercommunal du bassin de la Bonne
Territoire :	Le contrat concerne le périmètre du bassin versant de la Bonne. D'une superficie totale d'environ 182 km ² , il s'étend sur le département du Loiret, à l'Est d'Orléans et concerne 8 communes. Affluent rive droite de la Loire, la Bonne prend sa source dans le Loiret sur la commune d'Ouzouer-sur-Loire pour confluer avec la Loire sur la commune de Germigny-des-Prés.
Masses d'eau « cours d'eau » concernées	FRGR0296 – La Bonne depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Loire FRGR1144 – Le Saint Laurent et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Bonne FRGR1159 – Le Mirloudin et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Bonne
Thématiques :	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
Signataires/ Partenaires :	-la structure porteuse : le syndicat intercommunal du bassin de la Bonne -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le conseil régional du Centre et le conseil général du Loiret
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat territorial vise la reconquête du bon état écologique de la Bonne et de ses affluents afin de remplir les objectifs fixés par la réglementation et de satisfaire les riverains. Il s'appuie sur des travaux de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et d'amélioration de la continuité écologique. Ces travaux font l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG).	
LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT	
Remise en eau de l'Ancienne Bonne. Suppression de 9 ouvrages. Restauration de la continuité écologique sur l'ensemble du linéaire et notamment 3 moulins (Ruets, Foulon, Saumaire) Etude pour la restitution de la continuité écologique sur le moulin Roland.	
LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)	
Animation du contrat. Travaux de restauration de la continuité écologique. Travaux de restauration de la ripisylve. Lutte contre les plantes invasives (Jussie).	
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)	
Evaluation et bilan des actions menées dans le cadre du contrat territorial 2013 – 2017. Elaboration d'un nouveau programme de travaux.	

Pour plus de renseignements contactez :
Syndicat intercommunal du bassin de la Bonne
8 place du Martroi
45730 SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE
Tél. 02.38.35.05.17 / 06.87.07.28.42
Mail : sibbonne@orange.fr

CONTRAT CENS

S.I.B.C.C.A

Syndicat Intercommunal des Bassins Versants
de la Bionne, du Cens, de la Crénolle
et de leurs Affluents

Nom :	Contrat Territorial du Cens et affluents
Etat d'avancement :	Le 1 ^{er} contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau s'est achevé en 2014. Un contrat territorial est actuellement en cours d'élaboration.
Structure porteuse :	Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents (SIBCCA)
Territoire :	Le contrat concerne le périmètre du bassin versant du Cens. Il s'agit d'une rivière du Loiret qui se jette dans le canal d'Orléans à Combleux. Le bassin versant s'étend sur une superficie d'environ 243 km ² et concerne 8 communes.
Masses d'eau « cours d'eau » concernées	FRGR0298 – L'Oussance et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire
Thématiques :	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
Signataires :	-la structure porteuse : Le S.I.B.C.C.A. -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le conseil régional du Centre et le conseil général du Loiret
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat vise l'amélioration de la qualité hydromorphologique du Cens et de ses affluents.	
LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)	
Finalisation du diagnostic du bassin versant et élaboration d'un programme de travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides et de rétablissement de la continuité écologique.	
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)	
Finalisation et validation du programme de travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides et de rétablissement de la continuité écologique. Lancement de la procédure administrative de DIG et enquête publique.	

Pour plus de renseignements contactez :

Amandine LECLERC – Technicienne de rivière - 06.25.34.30.07
Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents (SIBCCA)
21 route de Chécy
45470 TRAINOU
Tél. 02.38.21.83.32
Mail : sibcca45@gmail.com

CONTRAT CISSE



<u>Nom :</u>	Contrat territorial du bassin de la Cisse et de ses affluents
<u>Etat d'avancement :</u>	Depuis 2009, un 1 ^{er} contrat territorial est en place sur le bassin de la Cisse. Il est arrivé à échéance en Décembre 2013. Un projet de 2 ^e contrat territorial est actuellement en préparation.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents
<u>Territoire :</u>	Le périmètre du contrat correspond au bassin versant hydrographique de la Cisse (hormis le sous bassin de la Brenne). Il s'étend sur une surface d'environ 825 km ² sur les départements du Loir-et-Cher (41) et de l'Indre-et-Loire (31). Il concerne 59 communes pour près de 45 000 habitants et 7 masses d'eau.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	FRGR2261 – La Sixtre et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Cisse FRGR0311a – La Cisse depuis sa source jusqu'à Chouzy-sur-Cisse FRGR1570 – La Cisse Landaise et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Cisse
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : le syndicat mixte du bassin de la Cisse et de ses affluents -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Centre-Val de Loire
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat territorial (CT) vise à reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Cisse. 4 enjeux stratégiques sont identifiés : ➤ Reconquérir la qualité des eaux superficielles et souterraines ➤ Restaurer et entretenir les cours d'eau du bassin ➤ Economiser l'eau et lutter contre les risques liés à l'eau ➤ Suivre, coordonner et sensibiliser à l'échelle du bassin Le programme d'actions du CT n°1 se décline en 10 fiches actions : ➤ Fiche action n°1 : Programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole ➤ Fiche action n°2 : Programme de lutte contre les pollutions phytosanitaires d'origine non agricole ➤ Fiche action n°3 : Programme de réhabilitation des unités d'assainissement collectif « points noirs » ➤ Fiche action n°4 : Programme de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif « points noirs » ➤ Fiche action n°5 : Programme global de restauration et d'entretien de la Cisse et de ses affluents ➤ Fiche action n°6 : Programme coordonné de maîtrise des espèces invasives – volet « ragondins » ➤ Fiche action n°7 : Opérations d'économie d'eau ➤ Fiche action n°8 : Opérations de maîtrise des risques liés à l'eau ➤ Fiche action n°9 : Animation et suivi du contrat de bassin ➤ Fiche action n°10 : Outils de communication et de sensibilisation	
LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT	
➤ La restauration de la continuité écologique du moulin d'Arrivay, la restauration de la continuité écologique du plan d'eau de Mesland, la restauration morphologique de la Cisse à Nazelles-Négron et à Averdon, ... ➤ Projet agro-environnemental du bassin de la Haute Cisse - o Définition des MAE éligibles sur le territoire - o Information et sensibilisation des exploitants du territoire concerné - o Réalisation des diagnostics préalables obligatoires - o Conseil et préconisation aux exploitants volontaires - o Montage et dépôt du dossier individuel MAET ➤ La restauration du marais des Tresseaux à Averdon	

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ La restauration & l'aménagement de la Zone Humide des Rinceaux à Molineuf➤ La fusion des syndicats de rivière en un syndicat unique multithématique |
|--|

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Finalisation du projet de contrat territorial n°2➤ Procédure administrative de demande de DIG et d'autorisation loi sur l'eau et enquête publique |
|--|

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Signature du contrat territorial 2017 – 2021➤ Mise en œuvre du programme de travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides et d'amélioration de la continuité écologique |
|---|

Pour plus de renseignements contactez :

Ludovic COGNARD – Animateur du Contrat Territorial « Cisse »
Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse
4 rue Bailli
41190 HERBAULT
Tél. 02.54.46.25.78
Mail : l.cognard-smbcisse@orange.fr



CONTRAT DU BASSIN ECOLE

<u>Nom :</u>	Contrat de bassin de la rivière Ecole et de ses affluents
<u>Etat d'avancement :</u>	Un 1 ^{er} contrat de bassin sur l'Ecole s'est déroulé de 2009 à 2013. Un projet de contrat de bassin Ecole 2015 – 2018 est actuellement en préparation.
<u>Structure porteuse :</u>	Parc Naturel Régional du Gâtinais français / Syndicat d'Aménagement et de Gestion de la rivière Ecole et affluents (SAGEA)
<u>Territoire :</u>	Le périmètre du contrat de bassin concerne le bassin versant de la rivière Ecole et de ses affluents, situé au sud de l'Île de France. Il représente environ 377 km ² répartis sur 45 communes (29 en Seine-et-Marne et 16 en Essonne) et concerne plus de 40 000 habitants. Les deux principaux affluents sont le ru de Rebais en rive droite et le ru de Moulignon-Auvernaux en rive gauche.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées</u>	HR92 – L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu) HR92-F4483000 – Ru de Rebais HR92-F4484500 – Cours d'eau des riberdouilles HR92-F4489000 – Ruisseau d'Auvernaux
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☒ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Ecole -les financeurs : l'Agence de l'eau Seine Normandie, le conseil régional d'Île de France, le conseil général de l'Essonne et le conseil général de Seine-et-Marne -les maîtres d'ouvrages potentiels : le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, les communautés de communes et communes, les syndicats de rivière, d'eau et d'assainissement
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Les objectifs du contrat sont d'améliorer la qualité des cours d'eau sur le bassin versant pour atteindre ces objectifs de qualité et le bon état défini par la Directive Cadre sur l'Eau (Objectif DCE : Etat écologique 2015 – Etat global 2021) Le contrat de bassin est composé de 6 volets. Entretien des cours d'eau : 5 actions pré-programmées concernant 18 communes. Les programmes d'entretien des cours d'eau seront révisés et mis en œuvre dans le cadre du nouveau contrat. Restauration des cours d'eau et zones humides : 18 actions pré-programmées concernant 14 communes. L'étude préalable à la restauration de la continuité écologique a identifié 18 sites (seuils, busages, etc...) nécessitant une intervention pour atteindre l'objectif de bon état global. Ouverture de vannes et abaissement de clapets : 18 actions pré-programmées concernant 10 communes. Préalablement aux travaux de restauration des cours d'eau, des tests d'abaissement de clapets et d'ouverture de vannes seront réalisés. Restauration de la trame verte et bleue : 13 actions pré-programmées concernant 35 communes. La restauration de la trame verte et bleue, définie par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, participe à l'atteinte du bon état global des masses d'eau. Dans le projet de contrat, il s'agit des actions sur les milieux aquatiques et humides indépendants des cours d'eau traités dans les orientations précédentes. Gestion des eaux pluviales et réduction des ruissellements : 62 actions pré-programmées concernant 20 communes. Suite à l'étude de gestion intégrée des bassins versants, les communes soumises à un risque de ruissellement ont la possibilité de finaliser leurs projets et de lancer des travaux de réduction des risques. Protection de la ressource en eau : 37 actions pré-programmées concernant 35 communes. Il s'agit de l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics dès 2016, d'achever les études de protection des captages prioritaires et de mettre en œuvre leur programme d'actions. Assainissement des eaux usées : 12 actions pré-programmées concernant 7 communes. Il s'agit d'améliorer les rejets des stations d'épuration et de solutionner les pollutions chroniques des cours d'eau.	

Communication et sensibilisation : Diverses actions concernant à minima 35 communes. Il s'agit des actions de sensibilisation et d'information à mener auprès des élus, riverains et acteurs locaux.

IMPORTANT : LE PROGRAMME D'ACTIONS N'EST POUR LE MOMENT PAS ARRETE. LE SIARE SOUHAITE FINALISER CELUI-CI AVANT LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 2015. LES MENTIONS CI-DESSUS SONT DONC AMENEES A EVOLUER.

LES ACTIONS PHARES A MAINTENIR POUR LE PROCHAIN CONTRAT

Gestion et aménagement des cours d'eau et des zones humides

Mettre en œuvre les actions découlant de l'étude préalable à la restauration hydromorphologique et au rétablissement de la continuité écologique dans le bassin versant de l'Ecole.

Gestion des eaux pluviales

Mettre en œuvre les actions découlant de l'étude de gestion intégrée des bassins versants dans le Parc naturel régional du Gâtinais français

Les actions des volets B et D du contrat Ecole 2009-2013 seront à réétudier

Développer les schémas directeurs et zonages d'eaux pluviales dans l'ensemble du bassin versant

Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires

Poursuivre la mise en œuvre de la charte de gestion écologique des espaces communaux (travail mené en commun avec Aquibrie/CG 77)

Assainissement

Réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Sauveur-sur-Ecole (ou création d'une nouvelle station)

Solutionner les problèmes de pollutions récurrentes constatées sur le ru de Rebais à Perthes-en-Gâtinais, ainsi que sur l'Ecole en amont du Moulin de la Fosse à Saint-Sauveur-sur-Ecole et du Moulin de Montgermont à Pringy

Poursuivre la réhabilitation des assainissements non collectifs, notamment dans le cadre du SPANC Parc

Sensibilisation et information auprès des élus, acteurs locaux et habitants

Logique de bassin versant

Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

Gestion alternative des eaux pluviales

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)

- Création du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Ecole et de ses Affluents (SAGEA) issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Ecole (SIARE) et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Ru de Rebais (SIA Rebais),
- Lancement d'une étude préalable à la restauration de la rivière Ecole dans le Parc de la mairie de Pringy.

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)

- Elaboration d'un nouveau contrat de bassin de la rivière Ecole,
- Lancement des premières tranches opérationnelles de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie (poursuite de l'étude du Parc de la mairie de Pringy,...).

Pour plus de renseignements contactez :

Mathieu KOKOT – Animateur du Contrat de bassin « Ecole et affluents »

Parc Naturel Régional du Gâtinais français

20 boulevard du Maréchal Lyautey

91490 MILLY-LA-FORET

Tél. 01.64.98.73.93

Mail : m.kokot@parc-gatinais-francais.fr

CONTRAT ESSONNE AMONT



<u>Nom :</u>	Contrat global d'actions Essonne amont 2014-2018
<u>Etat d'avancement :</u>	Il s'agit du 3 ^e contrat de bassin sur l'Essonne amont. Il fait suite à un contrat rural signé en 2000 et à un contrat global pour l'eau qui s'est déroulé de 2007 à 2012. Le contrat global d'actions Essonne amont 2014-2018 a été signé le 22 septembre 2014.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
<u>Territoire :</u>	Le périmètre du contrat global d'actions Essonne amont englobe le bassin amont de l'Essonne sur le département du Loiret : l'Essonne jusqu'à Malesherbes, les vallées de la Rimarde et de l'œuf, ses deux affluents, la tête de bassin de la Juine et une partie du plateau de Beauce. Ce périmètre couvre 1065 km ² , regroupe 73 communes et compte 57 553 habitants.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées</u>	<u>Bassin de l'Essonne amont</u> HR93B – L'Essonne du confluent de la Rimarde (exclu) au confluent de la Juine (exclu) HR93B-F4521000 – Cours d'eau de la ferme macheron HR93B-F4529000 – Rivière la velvette <u>Bassin de l'œuf</u> HR93A – L'œuf de sa source au confluent de la Rimarde (exclu) HR93A-F4501000 – Ruisseau la varenne <u>Bassin de la Rimarde</u> HR94 – La Rimarde de sa source au confluent de l'Essonne (exclu) HR94-F4511000 – Ruisseau la petite rimarde HR94-F4518000 – Ruisseau de martinvaux
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☒ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse du contrat : le syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais -les financeurs : Agence de l'eau Seine-Normandie, Région Centre et Conseil Général du Loiret -les maîtres d'ouvrage des actions « milieu » : Syndicat intercommunal du bassin de la Rimarde, Syndicat Mixte de l'œuf et de l'Essonne, Fédération Départementale des chasseurs du Loiret -les représentants des maîtres d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Loiret, Communautés de communes.
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Suite à la réalisation d'un diagnostic du territoire en 2013, des enjeux et des objectifs prioritaires ont été définis et déclinés en programme d'action. Restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides - réduction de l'impact des étangs des têtes de bassin - réduction de l'impact de l'irrigation - sauvegarde des zones humides - restauration des cours d'eau Améliorer la qualité des eaux superficielles - réduire les impacts des rejets issus de l'assainissement collectif et non collectif « points noirs » - action sur les pollutions diffuses de la Juine - réflexion sur l'impact des drainages - réduction de l'emploi des phytosanitaires - réflexion sur les rejets de l'artisanat et du commerce - améliorer l'assainissement des rejets industriels Améliorer la qualité et la quantité des eaux souterraines - réduction de la consommation d'eau - actions sur les pollutions diffuses des forages d'eau potable	

- rebouchage des anciens forages

Améliorer la qualité de l'eau potable

- schéma d'alimentation en eau potable
- mise en place des périmètres de protection
- sécurisation de l'alimentation en eau potable

Animation, communication, suivi

- création de sentiers pédagogiques
- classes d'eau
- animation du contrat et des syndicats de rivière

LES ACTIONS EMBLEMATIQUES DU CONTRAT

Aménagement de l'étang des Pâturaux

Cet étang, situé entre les communes de Nancray-sur-Rimarde et de Chambon-la-Forêt, a été acquis en 2013 par le syndicat de la Rimarde. Il marque la frontière entre les populations d'écrevisses à pattes blanches, espèce autochtone très fortement menacée, connues en amont et les écrevisses américaines que l'on retrouve en aval. La définition et la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement sont prévus afin de réduire l'impact de l'étang sur la Rimarde et de préserver les populations d'écrevisses amont.

Plan de gestion du marais de Tinville

Le marais de Tinville est situé à la frontière entre les communes d'Ondreville-sur-Essonne et de Briarres-sur-Essonne. Les travaux de restauration et l'expérimentation de différents modes d'entretien réalisés depuis plusieurs années par la fédération des Chasseurs du Loiret, en partenariat avec les associations locales et le Syndicat Mixte de l'Œuf et de l'Essonne, ont abouti à la mise en place d'un plan de gestion pluriannuel exemplaire à l'échelle de la vallée de l'Essonne.

Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Boiscommun

La station de traitement des eaux usées de Boiscommun est la principale source de pollution en matières organiques du secteur amont de la Rimarde. Sa réhabilitation devrait permettre d'améliorer considérablement la qualité physico-chimique des eaux.

Schéma d'alimentation en eau potable des Terres Puiseautines

Le schéma d'alimentation en eau potable réalisé à l'échelle des Terres Puiseautines permettra d'étudier des solutions communes dans un secteur où de nombreuses collectivités sont confrontées à des problèmes de qualité et de sécurisation de leurs ressources.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)

- Réalisation d'un inventaire des zones humides sur le territoire du contrat
- Elaboration de plans de gestion des zones humides et travaux de restauration
- Diagnostic des têtes de bassin
- Lancement des études de délimitation des aires d'alimentation aux captages prioritaires (Aulnay-la-Rivière, Coudray, Pithiviers, Puiseaux, Marsainvilliers)
- Création du Syndicat Mixte de la Rimarde, de l'Œuf et de l'Essonne, issu de la fusion des syndicats de rivière de l'œuf-Essonne et de la Rimarde

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)

- Assistance au syndicat de rivière pour le lancement et le suivi des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau
- Poursuite des études d'aires d'alimentation des captages prioritaires et élaboration des programmes d'actions
- Réflexion globale sur l'entretien des espaces naturels sensibles du Syndicat de Pays (dont zones humides)
- Réalisation d'un diagnostic des plantes invasives
- Mise en place de classes d'eau

Pour plus de renseignements contactez :

Emmanuel CAMPLO – Animateur du Contrat global d'actions Essonne amont

Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

48 bis Faubourg d'Orléans

45300 PITHIVIER

Tél. 02.38.30.82.60

Mail : eau.pbgp@orange-business.fr

CONTRAT ESSONNE AVAL



Nom :	Contrat de bassin Essonne aval 2015 - 2018
Etat d'avancement :	Le contrat de bassin Essonne aval a été signé le 6 juillet 2016.
Structure porteuse :	Syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau (SIARCE)
Territoire :	Le contrat Essonne aval s'applique sur le territoire de 42 communes du bassin versant de l'Essonne, pour une superficie d'environ 430 km ²
Masses d'eau « cours d'eau » concernées	HR96 – L'Essonne de la confluence avec la Juine (exclu) à la confluence avec la Seine (exclu) HR96-F4592000 – Ru de Misery HR93B – L'Essonne en amont de la confluence avec la Juine HR93B-F4529000 – La Velvette
Thématiques :	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
Signataires :	4 financeurs (AESN, Région IDF, CG 91, CG 77) 7 intercommunalités (SI, CC, CA, PNR) 42 communes
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat de bassin Essonne Aval s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration des milieux naturels (aquatiques et humides) et de la ressource en eau. Il se décline en 4 enjeux : - Enjeu A : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides dans le cadre de la reconquête de la trame verte et bleue ; - Enjeu B : Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles, maîtriser les rejets dans les cours d'eau ; - Enjeu C : Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable ; - Enjeu D : Prévenir le risque d'inondation par ruissellement agricole et urbain par débordement de cours d'eau.	
LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT	
La restauration de la continuité écologique de la rivière Essonne sur 8 biefs prioritaires Le lancement d'inventaires communaux de zones humides Les programmes de réduction de l'utilisation de pesticides (Phyt'Essonne, programme PNR Gâtinais Français) La mise en conformité de l'assainissement des bâtiments publics communaux La connaissance de l'état et du fonctionnement des patrimoines assainissement et eau potable (SDA EU/EP, contrôles ANC, SDAEP) La protection des captages d'eau potable (étude AAC pour les captages prioritaires, DUP et PP si inexistants) La sécurisation de l'alimentation en eau potable du sud-est du territoire (recherche de nouvelles ressources et développement d'interconnexions) La réhabilitation d'équipements assainissement (réseaux essentiellement)	
LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)	
Finalisation du projet de contrat Signature du contrat de bassin le 6 juillet 2016	
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)	
Etudes de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique sur la haute vallée de l'Essonne ; Poursuite du programme Phyt'Essonne ; Inventaire, plans de gestion et restauration de zones humides.	

Pour plus de renseignements, contactez :

Julie RUHLMANN – Animatrice du Contrat de bassin Essonne aval

SIARCE

37 quai de l'Apport-Paris

91813 CORBEIL-ESSONNES CEDEX

Tél. 01.60.89.77.61

Mail : j-ruhlmann@siarce.fr

CONTRAT JUINE



<u>Nom :</u>	Contrat de bassin de la Juine
<u>Etat d'avancement :</u>	Le 1 ^{er} contrat de bassin s'est achevé fin 2013. Le 2 ^e contrat de bassin 2014 – 2018 a été signé le 15/01/2015.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et ses affluents (SIARJA)
<u>Territoire :</u>	Le présent contrat s'applique sur le territoire du bassin versant de la Juine, soit une superficie d'environ 500 km ² . Il concerne 42 communes : 41 en Essonne et 1 dans le Loiret.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées</u>	<u>Bassin Juine amont</u> HR95A – La Juine de sa source au confluent de la Chalouette (inclus) HR95A-F4565000 – Ruisseau la Marette HR95A-F4567000 – Rivière l'Eclimont HR95A-F4570600 – Rivière la Chalouette <u>Bassin Juine aval</u> HR95B – La Juine du confluent de la Chalouette (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil régional Ile de France, Conseil général de l'Essonne, 42 communes, 14 syndicats intercommunaux, 2 communautés de communes.
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat Juine s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides. Les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat ont été définis à partir notamment des enjeux du SDAGE Seine Normandie et du SAGE Nappe de Beauce. Ils se déclinent en trois enjeux qui doivent permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau et plus généralement, une bonne gestion de la ressource : Enjeu n°1 : restaurer les continuités écologiques et la fonctionnalité des milieux aquatiques et semi-aquatiques - restaurer les habitats, prévenir leur dégradation et améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau - restaurer les continuités écologiques - assurer un suivi biologique des cours d'eau et de la qualité de l'eau - connaître, gérer et protéger les milieux humides Enjeu n°2 : protéger la ressource en eau afin de fiabiliser et de sécuriser l'alimentation en eau potable - protéger la ressource en eau et préserver les aires d'alimentation de captages - optimiser la distribution de la ressource - sécuriser l'alimentation en eau potable Enjeu n°3 : améliorer la qualité des eaux superficielles et maîtriser les rejets dans les cours d'eau - diminuer les rejets directs d'eaux usées liés aux réseaux d'assainissement - poursuivre ou initier la réalisation des schémas directeurs d'assainissement - optimiser le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration et diminuer les rejets directs d'eaux usées liés aux réseaux d'assainissement - réduire et maîtriser les rejets liés à l'assainissement non collectif - diminuer la pression polluante - réduire la pollution chimique - assurer le suivi physico-chimique et chimique des cours d'eau	

LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT

- Restauration de la continuité : études de faisabilité et travaux de restauration écologique
- Restauration et entretien des cours d'eau et des milieux associés
- Préservation et amélioration des zones humides
- Programme Phyt'eaux Juine : accompagnement des collectivités pour la diminution et la suppression de l'usage des produits phytosanitaires
- Eau potable : protection de l'aire d'alimentation des captages

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)

- Lancement et suivi des diagnostics territoriaux de zones humides sur les communes d'Arrancourt et d'Abbeville-la-Rivière
- Lancement des études de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique
- Etablissement et exécution du programme d'entretien et de restauration 2016
- Suivi qualité des eaux
- Programme Phyt'eaux Juine

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)

- Poursuite des études de faisabilité sur la continuité écologique
- Poursuite du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau
- Lancement de diagnostics territoriaux des zones humides
- Poursuite du programme Phyt'eaux Juine

Pour plus de renseignements contactez :

Julie JEGOU – Animatrice du Contrat de bassin « Juine et affluents »

SIARJA

Parc industriel SUDESSOR

1 avenue Pierre Richier

91150 BRIERES-LES-SELLES

Tél. 01.64.94.58.93

Mail : j.jegou@siarja.fr

CONTRAT LOING



<u>Nom :</u>	Contrat global Loing en Gâtinais
<u>Etat d'avancement :</u>	Il s'agit du 2 ^e contrat de bassin sur le Loing. Il fait suite à un contrat global pour l'eau qui s'est déroulé de 2009 à 2012. Le contrat global d'actions Loing en Gâtinais 2015-2018 est en cours de préparation.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat Mixte du Pays Gâtinais
<u>Territoire :</u>	Le périmètre du Contrat concerne l'ensemble du bassin versant du Loing et de ses affluents dans le Loiret, plus une partie en Seine-et-Marne et dans l'Yonne. 36 masses d'eau dont 12 masses d'eau grand cours d'eau et 3 masses d'eau souterraines sont concernées. Ce périmètre couvre 2472 km ² , regroupe 134 communes (117 dans le Loiret, 9 en Seine-et-Marne, 8 dans l'Yonne) et compte 144 000 habitants.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	<u>Bassin du Puiseaux</u> HR80 - Le Puiseaux de sa source au confluent du Loing (exclu) HR80 - F4218000 – Le Vernisson <u>Bassin du Solin</u> HR81B - Le Solin de sa source au confluent du Loing (exclu) HR81B-F4228400 – Ruisseau la Menotte HR81B-F4228600 – Ruisseau la Treille HR81B-F4228870 – Ru aux cerfs <u>Bassin de la Bezonde</u> HR82 - La Bezonde de sa source au confluent du Loing (exclu) HR82-F4235000 – Ru du pont aux senins HR82-F4240600 – Ruisseau l'Huillard HR82-F4259000 – Ruisseau le Limetin <u>Bassin du Fusin amont</u> HR86 - Le Fusin de sa source au confluent du petit Fusain (inclus) HR86-F43-0420 – Rivière le Maurepas HR86-F4302000 – Ruisseau du Renoir HR86-F4350600 – Ruisseau le Petit Fusin <u>Bassin du Fusin aval</u> HR87 - Le Fusin du confluent du Petit Fusain (exclu) au confluent du Loing (inclus) HR87-F4362000 – Ruisseau de Saint-Jean
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☒ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	Pays Gâtinais ; Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ; Communauté de communes et d'agglomération ; Agence de l'eau Seine Normandie ; Conseil régional du centre ; Conseil général du Loiret ; Syndicats de rivière / FDPPMA
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat Loing a pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Suite à la réalisation d'un diagnostic du territoire, des enjeux et des objectifs prioritaires ont été définis et déclinés en programme d'action. Améliorer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides - restaurer la continuité écologique - améliorer la qualité du lit et des berges - entretenir la ripisylve - acquérir, gérer et restaurer des zones humides - aménager les exutoires de drains (zones tampons) - déconnecter les plans d'eau Améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines - diminuer les pollutions diffuses sur les BAC	

- diminuer les pollutions diffuses sur les zones non agricoles
- réhabiliter les installations d'assainissement non collectif

Améliorer la qualité des eaux superficielles

- réhabiliter les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement
- diagnostic des systèmes d'assainissement
- mettre en place des schémas directeur et zonages « eaux pluviales »

Améliorer la qualité des eaux distribuées

- distribuer une eau de qualité conforme (études/diagnostics pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable)
- Etude BAC et mise en place des périmètres de protection

Animation et communication

- Formation des nouveaux élus sur les différentes thématiques du contrat

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)

- Préparation du futur contrat global Loing en Gâtinais

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)

- Signature du contrat global Loing en Gâtinais

Pour plus de renseignements contactez :

Guillaume KPAMEGAN – Animateur du Contrat global d'actions Loing en Gâtinais

Syndicat Mixte du Pays Gâtinais

236 rue du Général de Gaulle – B.P. 36

45220 CHATEAU-RENARD

Tél. 02.18.20.01.65

Mail : guillaume.kpamegan@pays-gatinais.com

CONTRAT LOIR AMONT



<u>Nom :</u>	Contrat territorial Loir amont et ses affluents
<u>Etat d'avancement :</u>	Le contrat est en phase de mise en œuvre. Il a été signé le 14 novembre 2013.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Loir en Eure et Loir (SMAR Loir 28)
<u>Territoire :</u>	Le contrat s'applique sur le bassin versant du Loir dans le département d'Eure-et-Loir, soit une superficie d'environ 2400 km ² . Le territoire concerne 10 masses d'eau et s'étend sur plus de 400 km de cours d'eau permanents. Sur le territoire du SAGE, il concerne les bassins de la Conie et de l'Aigre. Le périmètre d'intervention du syndicat du Loir amont concerne 95 communes.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	FRGR0493 – La Conie et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir FRGR0496 – L'Aigre et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses (Bassin de l'Ozanne – hors périmètre du SAGE) ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	SMAR Loir 28 ; Agence de l'eau Loire Bretagne ; Conseil régional Centre ; Conseil général d'Eure-et-Loir ; Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Fédération de pêche d'Eure-et-Loir
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat territorial Loir amont et ses affluents (28) a pour objectif la reconquête : - de la qualité des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin du Loir en Eure-et-Loir - de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Ozanne (hors périmètre du SAGE) <u>Objectifs et principales actions :</u> Retrouver des rivières vivantes - restaurer la végétation des berges - rétablir la continuité écologique - diversifier et améliorer les habitats aquatiques - lutter contre les espèces indésirables - préserver les milieux connexes Réduire les pollutions diffuses <i>Actions agricoles</i> - mettre en place des mesures de gestion de la fertilisation azotée - permettre une baisse des concentrations en pesticides dans le milieu - réduire le transfert de polluant vers les eaux <i>Actions non agricoles</i> - mettre en œuvre des actions de désherbage alternatif - réaliser un suivi annuel des pratiques - communiquer vers les différents publics Gérer et suivre le contrat - animer et coordonner les actions prévues au contrat - informer et communiquer - suivre la qualité de l'eau	

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)

- Mise en œuvre du programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau (restauration de ripisylve,...)
- Restauration de la continuité écologique : études de faisabilité, mise en place d'une commission restauration de la continuité écologique
- Restauration de frayères
- Lutte contre les plantes invasives
- Réalisation de pêches électriques
- Mise en place d'une cartographie des actions du syndicat sur le site internet
- Animation auprès des scolaires

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)

- Poursuite de la mise en œuvre des actions de restauration des cours d'eau
- Poursuite des études de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique (projet de réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique à Romilly-sur-Aigre)

Pour plus de renseignements contactez :

Céline MORIN – Animatrice du Contrat territorial Loir amont
SMAR Loir 28
Mairie de Bonneval
19 rue Saint-Roch
28800 BONNEVAL
Tél. 02.37.45.84.51

Mail : responsablestructure@smar-loir28.fr

Visiter le site internet du syndicat : www.smar-loir28.fr

CONTRAT LOIR MEDIAN



Nom :	Contrat territorial Loir médian et ses affluents
Etat d'avancement :	En instance d'approbation
Structure porteuse :	Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir (SieraVL)
Territoire :	Le contrat s'applique sur l'ensemble du bassin du Loir en Loir-et-Cher. Il concerne 122 communes pour environ 71 000 habitants, un peu plus de 1900 km de cours d'eau et 18 masses d'eau pour les eaux superficielles. Sur le périmètre du SAGE, il s'agit notamment des cours d'eau du Réveillon, de la Houzée, du Baignon et de l'Aigre en Loir-et-Cher.
Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)	FRGR1109 – La Brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir FRGR1128 – La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir FRGR1164 – Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir FRGR1138 – Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir
Thématiques :	☒ Pollutions diffuses (Bassin du Boulon - hors périmètre du SAGE) ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
Signataires :	<i>Le contrat est actuellement en instance d'approbation.</i>
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat territorial Loir médian et ses affluents (41) définit un programme d'actions pluri-thématiques en faveur de la lutte contre la pollution des eaux et l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. Il porte sur les thèmes suivants : - la lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, là où l'objectif de bonne qualité des eaux n'est pas atteint (d'origine agricole, provenant des particuliers ou collectivités) et la lutte contre l'eutrophisation (qualité des eaux) ; - la reconquête de l'équilibre morphologique et du fonctionnement hydrologique des cours d'eau et milieux associés, ex : restauration du lit des cours d'eau, de l'espace de mobilité, de la connexion hydraulique des bras morts et boires...	
LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT	
Concernant le volet « milieux aquatiques » - Amélioration de la diversité des habitats aquatiques - Réduction du colmatage du cours d'eau - Lutte contre les espèces envahissantes - Restauration de la ripisylve - Restauration de la continuité écologique - Animations pédagogiques auprès des scolaires Concernant le volet « pollutions diffuses et ponctuelles » d'origine agricole – bassin test : le bassin du Boulon - Plateforme d'expérimentation en partenariat avec la chambre d'agriculture et Axéreal - Communication (document des sols du territoire, formations, document commun entre les prescripteurs) - Travaux limitant le transfert : zones tampons - Lutte contre les pollutions ponctuelles : plateformes de lavage collectives... - Plan Personnalisés d'Accompagnement des Exploitants (PPAE) : diagnostic + conseils - Mesures agro-environnementales climatique - eau - système	

Concernant le volet « pollutions diffuses et ponctuelles » en provenance des collectivités

- Plan de désherbage et ateliers pratiques sur le terrain pour accompagner les changements de pratiques
- Communication : animations « jardins au naturel » dans les écoles et sensibilisation du grand public

Suivi et évaluation du programme d'actions

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)

- Finalisation du projet de contrat territorial
- Signature du contrat territorial le 13 septembre 2016
- Travaux de restauration et de renaturation des cours d'eau
- Lancement des premières études de faisabilité sur la restauration de la continuité écologique

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)

- Travaux de restauration et de renaturation des cours d'eau
- Poursuite des études de faisabilité sur la restauration de la continuité écologique

Pour plus de renseignements contactez :

Natacha MOSNIER – Animatrice du Contrat territorial « Loir médian et affluents »

Hôtel de Ville et de Communauté

BP 20107

41106 VENDOME

Tél. 02.54.89.47.62

Mail : sierav1-animateur@vendome.eu

CONTRAT MAUVES



<u>Nom :</u>	Contrat territorial du bassin des Mauves et de ses affluents 2012-2016
<u>Etat d'avancement :</u>	Le contrat territorial est en cours de mise en œuvre. Il a été signé le 17 avril 2012.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat mixte du bassin des Mauves et de ses affluents
<u>Territoire :</u>	Le périmètre du contrat porte sur une seule masse d'eau « la Mauve et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire ». Le bassin versant s'étend sur environ 277 km ² et concerne 7 communes situées dans le département du Loiret : Baule, Baccon, Meung-sur-Loire, Le Bardon, Coulmiers, Rozières-en-Beauce, Huisseau-sur-Mauves.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées</u>	FRGR0301 – Les Mauves et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire
<u>Thématiques :</u>	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : le syndicat mixte du bassin des Mauves -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le conseil régional Centre et le conseil général du Loiret.
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Une étude préalable a permis de définir les actions à mener pour préserver et restaurer les fonctionnalités des cours d'eau du bassin versant des Mauves et répondre ainsi aux objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Les actions concernent le lit mineur et ses annexes, la ripisylve et les berges, et la continuité écologique. • restauration du lit, de la ripisylve et des annexes (11.5km) - retraits des encombrants et des obstacles divers - restauration de la ripisylve - ouverture du lit mineur - renouée du Japon à traiter - gestion des roselières • renaturation du lit mineur (2.7 km) - recharge granulométrique - mise en place de déflecteur - mise en place de banquettes enherbées • restauration de la continuité écologique (5 ouvrages) - contournement d'un ouvrage - ouverture permanente et aménagement d'un ouvrage - démantèlement d'une vanne frontale d'un moulin et de son radier - démantèlement d'un batardeau - remplacement et aménagement d'une buse En parallèle, des actions sur la gestion des ouvrages impactant la rivière (37) sont prévues afin d'améliorer le transit sédimentaire et la circulation des écoulements (mise en place de chasses sédimentaires)	

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)
Mise en œuvre du programme de travaux de restauration et de renaturation des cours d'eau et d'amélioration de la continuité écologique.
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)
Poursuite de la mise en œuvre du programme de travaux de restauration et de renaturation des cours d'eau et d'amélioration de la continuité écologique.

Pour plus de renseignements contactez :

Elie MUSQUI – Technicien de rivière
Syndicat mixte du bassin des Mauves et de ses affluents
Mairie de Meung-sur-Loire
32 rue du Général De Gaulle
45130 MEUNG-SUR-LOIRE
Tél. 02.38.46.93.36
Mail : e.musqui@meung-sur-loire.com

CONTRAT ORGE AMONT



<u>Nom :</u>	Contrat de bassin Orge amont 2013 -2018
<u>Etat d'avancement :</u>	Le contrat global de bassin Orge amont a été signé le 7 janvier 2014. Il est en cours d'exécution.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge (SIBSO)
<u>Territoire :</u>	Le contrat de bassin s'applique sur le bassin versant de la masse d'eau Orge amont, situé sur les départements de l'Essonne et des Yvelines, qui s'étend sur un territoire de 520 km ² . Le territoire concerne 44 communes, 11 dans les Yvelines et 33 en Essonne, et 12 structures intercommunales gestionnaires de milieux naturels, d'assainissement ou d'eau potable. Il héberge plus de 100 000 habitants.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	HR97 – L'Orge de sa source au confluent de la Rémarde (inclus) HR97-F46-0410 – Rivière la Rémarde HR97-F4614000 – Ruisseau la Gironde HR97-F4615000 – Ru de l'Etang de la Muette HR97-F4617000 – Rivière la Renarde HR97-F4618000 – Ruisseau la vidange HR97-F4627000 – Ru de rouillon
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : le syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge -les financeurs : l'Agence de l'eau Seine Normandie, le conseil régional d'Ile de France et le conseil général de l'Essonne -les maîtres d'ouvrages potentiels : le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, les communautés de communes et communes, les syndicats de rivière, d'eau et d'assainissement, la fédération de pêche de l'Essonne
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat Orge amont s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat ont été définis à partir notamment des enjeux du SDAGE Seine Normandie et des SAGE Nappe de Beauce et Orge Yvette. Ils se déclinent autour de cinq enjeux qui doivent permettre l'atteinte du bon état de la masse d'eau et plus généralement, une bonne gestion de la ressource. Enjeu n°1 : améliorer la qualité des eaux superficielles et maîtriser les rejets dans les cours d'eau - diminuer les rejets directs d'eaux usées liés aux réseaux d'assainissement - optimiser le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration - o doter l'ensemble des collectivités d'un schéma directeur d'assainissement lorsque celles-ci n'en ont pas ou lorsqu'ils sont obsolètes - o réhabiliter les réseaux et le cas échéant favoriser le dévoiement des réseaux en fond de vallées - o mettre en conformité les stations d'épuration (réhabilitation ou reconstruction) - o mettre en conformité les branchements des bâtiments publics et privés - réduire et maîtriser les rejets liés à l'assainissement non collectif - o mise en place systématique d'un service public d'assainissement non collectif pour toutes les collectivités ne l'ayant pas fait - o contrôle de toutes les installations autonomes - o réhabilitation des installations non conformes - diminuer la pression polluante - o maîtriser l'érosion agricole et les ruissellements par des actions à la source et/ou de gestion alternative (hydraulique douce) - réduire la pollution chimique - o favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour limiter les transferts de HAP dans les cours d'eau - o référencer, contrôler et mettre en conformité les établissements industriels, quels que soit leur taille - o mettre en place des programmes pour arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires	

- assurer le suivi physico-chimique et chimique des cours d'eau
 - o évaluer l'état qualitatif des cours d'eau pour juger de leur « bonne santé », conformément aux règles imposées par l'Union Européenne
 - o mesurer l'impact des travaux liés à l'amélioration des réseaux d'assainissement (publics et privés), des stations d'épuration et des installations autonomes

Enjeu n°2 : restaurer les continuités écologiques et la fonctionnalité des milieux aquatiques et semi-aquatiques

- restaurer les habitats et prévenir leur dégradation et améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau
 - o restaurer les lits mineurs et les berges, en priorité sur les secteurs les plus anthropisés
 - o restaurer les zones de frayères
 - o lutter contre la prolifération des espèces invasives
 - o acquérir le foncier des cours d'eau pour que les collectivités puissent y appliquer des règles de bonne gestion
- restaurer les continuités écologiques afin d'améliorer la libre circulation des espèces aquatiques et le transport des sédiments
 - o effacer ou aménager les ouvrages hydrauliques latéraux et transversaux
 - o avoir une approche intégrée de la Trame Verte et Bleue en élargissant les réflexions aux milieux associés aux cours d'eau (zones humides, berges,...)
- assurer le suivi biologique des cours d'eau
 - o pour mesurer l'impact des travaux de restauration réalisés
- connaître, gérer et protéger les milieux humides
 - o réalisés des inventaires détaillés des milieux humides et de leur potentiel biologique
 - o restaurer les milieux humides endommagés ou mal entretenus qui pourraient présenter un grand intérêt biologique
 - o acquérir le foncier (comme pour les cours d'eau)
 - o sensibiliser les collectivités sur les bonnes techniques d'entretien

Enjeu n°3 : protéger la ressource en eau afin de fiabiliser et de sécuriser l'alimentation en eau potable

- protéger la ressource en eau et préserver les Aires d'Alimentation des Captages
 - o établir tous les périmètres de protection des captages et délimiter les aires d'alimentation
 - o mettre en place des programmes d'actions de prévention et de lutte contre les pollutions diffuses
- optimiser la distribution de la ressource
 - o établir des diagnostics de l'état du système d'alimentation en eau potable et mettre en place des programmations pluriannuelles de travaux
- sécuriser l'alimentation en eau potable
 - o développer des interconnexions locales entre les réseaux des gestionnaires

Enjeu n°4 : mettre en place une bonne gestion du risque ruissellement et inondation

- améliorer les protections existantes contre les inondations et développer la protection à la source
 - o conserver et réhabiliter des zones d'expansion naturelles des crues
 - o mettre en place un programme d'actions et de prévention des inondations
- limiter l'urbanisation en zone inondable et développer la culture du risque
 - o mettre en place un plan de prévention du risque inondation par cours d'eau
 - o veiller à la conformité des documents d'urbanisme avec le risque inondation
 - o mettre en place des plans communaux de sauvegarde et les documents d'information
- encourager la maîtrise des ruissellements agricoles et urbains à la source
 - o réaliser des études de maîtrise des ruissellements à l'échelle de bassins versants ou de sous bassins versants pertinents pour mieux identifier et réduire les risques
 - o privilégier systématiquement les actions à la source (hydraulique douce) et les actions préventives

Enjeu n°5 : développer une cohérence territoriale de la gestion de l'eau sur la masse d'eau

- mise en place et suivi du contrat de bassin

LES ACTIONS PRIORITAIRES DU CONTRAT

Vers le « zéro phytosanitaires »

L'action Phyt'Eaux Cités 2, lancée en 2012 par le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France) accompagne les collectivités du territoire jusqu'en 2016, dans une démarche visant l'atteinte du « zéro phytosanitaires ». Pour les autres collectivités (territoire de la Rémarde amont), un programme « Objectif Zéro Phyto » a été mis en place avec les mêmes objectifs d'atteinte. A terme, le contrat Orge amont fixe comme objectif la réalisation des diagnostics initiaux des usages en phytosanitaires pour 100 % des collectivités du contrat et la mise en œuvre pour au moins 60 % des communes, des plans de gestion visant l'arrêt des usages des phytosanitaires sur les espaces communaux.

Mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux

Pour montrer l'exemple, les collectivités du territoire s'engagent dans le contrôle et la réalisation des travaux de mise en conformité des branchements eaux usées /eaux pluviales de leurs bâtiments publics.

Préservation et restauration des trames vertes et bleues

Les actions de restauration de la continuité écologique, par le biais d'effacement ou d'aménagements d'ouvrages hydrauliques, de remise en fond de vallée des cours d'eau ainsi que les actions de restauration des lits et des berges associées, s'inscrivent dans le principe de retour de la biodiversité visé par la trame verte et bleue. Parmi les actions prévues on dénombre :

- 8 abaissments de clapets ou ouverture de vannes
- 12 opérations ayant trait à un déplacement du lit pour une remise en fond de vallée dont 10 opérations en lien direct avec l'effacement ou le contournement d'ouvrages hydrauliques

- 15 opérations d'effacements d'ouvrages ou d'obstacles (débusage, suppression de seuils...).

Protection des captages d'eau potable

Sur le territoire 5 captages sont considérés comme prioritaires au titre du SDAGE Seine Normandie, dont 2 concernés par la loi Grenelle. L'objectif du contrat est d'aboutir à la protection de leurs aires d'alimentation en engageant une démarche de réduction de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses, déclinée en programme d'actions.

Les 2 captages Grenelle ont déjà fait l'objet d'une délimitation de leur aire d'alimentation. L'objectif pendant la période du contrat est d'aboutir à la mise en œuvre d'un programme d'actions visant leur protection. Pour les 3 autres captages, le contrat de bassin prévoit à minima la délimitation des AAC.

Opérations de mise à niveau ou de reconstruction des stations d'épuration

La reconstruction des stations d'épurations à Pecqueuse, au Val-Saint-Germain et à Fontenay-les-Briis représente des investissements qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de reconquête de la qualité des cours d'eau en apportant une meilleure fiabilité dans le traitement des eaux usées.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)

Réalisation d'une réunion d'information sur les mares

Travaux d'amélioration de la continuité écologique et de restauration des cours d'eau

Mise en œuvre du programme Phyt'Eaux Cités 2

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)

Travaux d'amélioration de la continuité écologique et de restauration des cours d'eau

Pour plus de renseignements contactez :

Arthur BRUNAUD – animateur du Contrat de bassin Orge amont

Syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge

19 rue de Saint Arnould « Moulin neuf »

91340 OLLAINVILLE

Tél. 01.64.59.26.49

Mail : pauline.choucard@sibso.fr



- contact@sibso.fr
01 64 59 47 42

CONTRAT ORGE AVAL

<u>Nom :</u>	Contrat de bassin Orge aval
<u>Etat d'avancement :</u>	Signé le 26 octobre 2010, le contrat global de bassin Orge aval est actuellement en mise en œuvre.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat mixte de la vallée de l'Orge
<u>Territoire :</u>	Le contrat s'applique sur le territoire du bassin versant de l'Orge aval qui s'étend sur environ 239 km ² . Il s'agit d'un affluent rive gauche de la Seine, dans le département de l'Essonne. Il concerne 3 communautés d'agglomération, 1 communauté de communes et 40 communes. A noter que la masse d'eau « Orge aval » a été classée « masse d'eau fortement modifiée ».
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	HR98 – L'Orge du confluent de la Rémarde (exclu) au confluent de la Seine (exclu)
<u>Thématiques :</u>	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : le syndicat mixte de la vallée de l'Orge aval (SIVOA) -les financeurs : l'Agence de l'eau Seine Normandie, le conseil régional d'Ile de France et le conseil général de l'Essonne -les maîtres d'ouvrages potentiels : le syndicat mixte du bassin de l'Orge (SIBSO), le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVV), le syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF), la société mixte d'aménagement du Val d'Orge (SORGEM), les communautés d'agglomérations, la communauté de communes et les communes.
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le diagnostic identifie les enjeux suivants : Réduction des polluants chimiques et physico-chimiques dans les eaux de surface - Tendre vers la suppression de phytosanitaires dans l'Orge - Mettre en conformité les rejets d'eaux usées non domestiques - Réduire les pollutions par le ruissellement urbain Reconquête morphologique des cours d'eau - Réhabilitation de berges - Effacement de seuils - Réouverture de cours d'eau Régulation des eaux pluviales et prévention des crues - Infiltration des eaux pluviales - Acquisitions foncières en zones inondables - Informations sur les risques d'inondation Réalisation et préservation du maillage écologique dans l'espace urbain - Trames vertes et bleues - Ouverture au public - Circulations douces.	
QUELQUES ACTIONS PHARES DU CONTRAT	
Phyt'Eaux cités Il s'agit d'un programme de prévention des pollutions par les produits phytosanitaires. Il vise à sensibiliser les services communaux de voiries et espaces verts pour les inciter à limiter l'emploi de ces produits. Réouverture d'un affluent de l'Orge : le Blutin Les objectifs de cette opération menée par le Syndicat de la Vallée de l'Orge aval étaient d'une part la reconquête de la qualité de l'eau et de ses habitats aquatiques et d'autre part une meilleure gestion des débits de crues du Blutin. Ces travaux interviennent dans un programme de restauration hydro-morphologique de l'Orge et de ses affluents conduit par le SIVOA.	

Les travaux ont consisté à une réouverture de l'affluent qui était en grande partie canalisé sur une longueur de 300 m. Un reméandrage a été créé et des techniques végétales ont été utilisées dans le but de s'approcher le plus possible du tracé original du cours d'eau.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)

Travaux de restauration des cours d'eau et d'amélioration de la continuité écologique

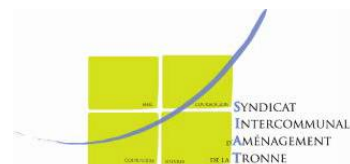
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)

Travaux de restauration des cours d'eau et d'amélioration de la continuité écologique

Pour plus de renseignements contactez :

Gaël BARRERA – Animateur du Contrat de bassin Orge aval
Syndicat mixte de la vallée de l'Orge
163 route de Fleury
91172 VIRY-CHATILLON
Tél. 01.69.12.15.40
Mail : gael.barrera@syndicatdelorge.fr

CONTRAT TRONNE



<u>Nom :</u>	Contrat territorial de la Tronne et de ses affluents 2015-2020
<u>Etat d'avancement :</u>	Le contrat territorial est en mise en œuvre.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tronne et de ses affluents (SIAT)
<u>Territoire :</u>	Le périmètre du contrat concerne le bassin versant de la Tronne. Il se situe en rive droite de la Loire, en Loir-et-Cher à une quinzaine de kilomètres à l'Est de Blois. Il s'étend sur une surface d'environ 125 km². Les cours d'eau du bassin drainent l'extrémité sud du plateau de Beauce soit les communes de Josnes, Concriers, Sérís, Talcy, Villexanton et La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine. Ils drainent aussi une partie de la plaine alluviale de la Loire sur les communes de Courbouzon, Mer, Suèvres, et Cour-sur-Loire.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	FRGR1087 – La Tronne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire
<u>Thématiques :</u>	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : le syndicat intercommunal d'aménagement de la Tronne et de ses affluents -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Centre-Val de Loire
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le programme d'actions prévu sur le bassin de la Tronne et de ses affluents répond à plusieurs objectifs liés à la volonté d'amélioration globale du milieu naturel par le syndicat. Ces derniers se distinguent de la manière suivante : Améliorer la qualité de l'eau et des habitats - Favoriser l'auto-épuration - Lutter contre le colmatage - Diversifier les habitats - Gérer les encombres - Supprimer les plantes envahissantes Répondre à la banalisation morphologique des cours d'eau - Rétrécir le lit mineur - Diversifier les habitats - Diversifier les écoulements - Réaménager des berges - Planter de la végétation de berge Préserver et restaurer les bords de cours d'eau - Entretenir la végétation rivulaire Favoriser la continuité écologique - Effacer des ouvrages - Araser partiellement des ouvrages - Gérer les ouvrages - Aménager des dispositifs de franchissement	

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2016 (animation, études, travaux,...)
- Etude de diagnostic des ouvrages hydrauliques - Travaux de renaturation du lit mineur - Travaux de restauration de zones humides (commune de Mer)
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2017 (animation, études, travaux,...)
- Poursuite des travaux de renaturation et de restauration du cours d'eau - Poursuite des études sur la continuité écologique

Pour plus de renseignements contactez :

Lucas GENTE – Technicien de rivière
Syndicat intercommunal d'aménagement de la Tronne et de ses affluents
Hôtel de Ville
9 rue nationale
41500 MER
Tél. 02.54.81.40.80
Mail : siat@orange.fr